

Reims, le 1^{er} Septembre 2022

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Article 1 : Monsieur Guillaume MAGNAT, Agent comptable du CROUS de Reims, donne procuration et délégation de signature à Madame Isabelle TRAMOLAY, fondée de pouvoir, pour signer ou valider les opérations suivantes :

- Signature des demandes de virement
- Signature des fichiers de paiement
- Tout document ou toute opération nécessaire à la continuité du service.

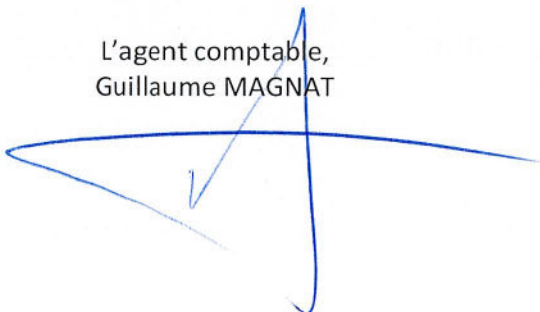
Madame TRAMOLAY dispose d'une habilitation DFT-NET avec un accès global. A ce titre, elle est notamment autorisée à valider des virements externes et à transmettre les documents destinés à avertir la Direction Départementale des Finances Publiques des virements effectués.

Article 2 : La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} Septembre 2022 et se substitue à toute autre décision de délégation de signature prise antérieurement.

Elle prendra fin automatiquement en cas de départ de l'agent comptable ou de l'intéressée.

Fait à Reims, le 1^{er} Septembre 2022

L'agent comptable,
Guillaume MAGNAT



La fondée de pouvoir
Isabelle TRAMOLAY

